

de services d'inspection et d'enquête. Le personnel du génie fournit des services semblables à ceux de l'industrie de la pêche qui n'ont pas besoin d'aide financière ainsi qu'aux occupations collatérales ou dépendantes comme l'industrie de la construction de bateaux. Un groupe d'instructeurs donne des cours sur le soin et l'entretien des moteurs marins, sur les principes de navigation, sur l'étude, la fabrication et l'entretien des filets et autres engins de pêche. Ce programme reçoit une assistance considérable de la Division de la formation professionnelle du ministère fédéral du Travail. Aux cours s'ajoute souvent une aide aux particuliers ou aux petits groupes ayant à faire face à des problèmes particuliers et par des démonstrations sur place ou des prêts d'engins de pêche non encore mis à l'épreuve.

La Division des pêches administre, en collaboration avec les ministères fédéraux des Pêcheries et de la Santé nationale et du Bien-être social, la loi dite *Nova Scotia Fisheries Act* qui exige que les conditionneurs de poisson et les acheteurs de poisson en gros soient munis de permis. L'objet de la loi est l'amélioration des normes sanitaires, de la construction d'usines et de l'exploitation locale de l'industrie et du commerce du poisson. La Division maintient aussi une variété de services de liaison entre les particuliers ou les groupes locaux et les nombreux ministères des gouvernements provincial et fédéral, auxquels il peut être nécessaire de soumettre un problème ou une proposition.

En ce qui a trait au pêcheries intérieures, l'activité provinciale porte presque entièrement sur le saumon et la truite. Le ministère des Terres et Forêts met actuellement en œuvre un projet visant l'élevage en captivité de saumoneaux jusqu'au stade de tacon, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils soient prêts à quitter les rivières pour atteindre leur maturité en eau salée, où ils survivront probablement mieux que les alevins plus jeunes ordinairement distribués par les piscifactoreries. La *Nova Scotia Research Foundation* effectue aussi des travaux en ce domaine et il a secondé l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada dans l'exécution d'investigations sur le saumon atlantique en fournissant à l'Office quelques spécialistes et en poursuivant certaines enquêtes sur les rivières La Hève et Margaree. La fertilisation de lacs pour augmenter la production de truite et l'empoisonnement partiel d'autres nappes d'eau pour réduire le nombre de poissons communs qui font concurrence à la truite ont été mis à l'essai. Des recherches fondamentales sur la capacité biogénique des lacs se poursuivent activement et comprennent l'étude de l'origine et de la régénération de substances nutritives, notamment le phosphore et l'azote.

Nouveau-Brunswick.—Les pêches commerciales, maritimes et intérieures, du Nouveau-Brunswick, relèvent du ministère fédéral des Pêcheries, de même que la pêche sportive, mais les permis de pêche sportive sont délivrés par le ministère provincial des Terres et des Mines. En vue de compléter les initiatives du ministère fédéral des Pêcheries, le gouvernement provincial a créé, en 1946, une Direction des pêches et une Commission de prêts aux pêcheurs au sein du ministère de l'Industrie et du Développement. Depuis sa création, la Commission de prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick a prêté environ cinq millions aux pêcheurs pour l'achat de nouveaux bateaux de pêches et de matériel moderne. Des petits prêts sont à la disposition des pêcheurs côtiers pour l'achat de bateaux et de moteurs neufs destinés à la pêche du homard, alors que des sommes plus considérables sont offertes aux pêcheurs hauturiers pour la construction et l'équipement de petits chalutiers et de palangriers modernes en vue de la pêche des poissons de fond. La province possède une flottille de 85 petits chalutiers, l'une des plus efficaces du littoral atlantique.

Chaque année, de nouveaux modèles de bateaux de pêche sont établis par la Direction des pêches, et l'on s'en tient à certaines normes afin de maintenir les frais de construction et d'entretien au plus bas niveau possible. Récemment, la Commission a construit une flotte de vingt palangriers de 48 pieds pour les pêcheurs de la région du golfe Saint-Laurent. En outre, trois vaisseaux mixtes d'un nouveau type pour la pêche aux palangres et aux filets maillants sont en construction à titre d'essai.

Pendant l'hiver, la Direction des pêches met à la disposition des exploitants de petits chalutiers et des pêcheurs côtiers des diverses régions de la province des cours de formation pratique, comportant des instructions sur la navigation, le soin et l'entretien des moteurs